conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ARADUR® 3487 BD

Version Date de révision: 2.0 06.12.2023

Numéro de la FDS:

Date de dernière parution: 07.07.2022 400001010065

Date de la première version publiée:

04.04.2017

Date d'impression 04.06.2025

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : ARADUR® 3487 BD

Identifiant Unique De Formulation (UFI)

: WQK2-W0C8-G00H-MDMY

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du : Durcisseur

mélange

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Huntsman Advanced Materials (Europe) BV

Adresse Everslaan 45

3078 Everberg

Belgique

Téléphone : +41 61 299 20 41 Téléfax : +41 61 299 20 40

Adresse e-mail de la personne responsable de

FDS

: Global Product EHS AdMat@huntsman.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : Centres Antipoison et de Toxicovigilance:

> ANGERS: 02 41 48 21 21 BORDEAUX: 05 56 96 40 80

LILLE: 0 825 812 822 LYON: 04 72 11 69 11 MARSEILLE 04 91 75 25 25 NANCY: 03 83 32 36 36 PARIS: 01 40 05 48 48 RENNES: 02 99 59 22 22 STRASBOURG: 03 88 37 37 37 TOULOUSE: 05 61 77 74 47 EUROPE: +32 35 75 1234

France ORFILA: +33(0)145425959

ASIA: +65 6336-6011 China: +86 20 39377888 +86 532 83889090 India: + 91 22 42 87 5333

Australia: 1800 786 152 New Zealand: 0800 767 437 USA: +1 800-424-9300

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ARADUR® 3487 BD

Version 2.0

Date de révision: 06.12.2023

Numéro de la FDS: 400001010065

Date de dernière parution: 07.07.2022 Date de la première version publiée:

04.04.2017

Date d'impression 04.06.2025

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Toxicité aiguë, Catégorie 4 H332: Nocif par inhalation.

Corrosion cutanée, Catégorie 1 H314: Provoque de graves brûlures de la peau et

de graves lésions des yeux.

Lésions oculaires graves, Catégorie 1 H318: Provoque de graves lésions des yeux.

Sensibilisation cutanée, Catégorie 1 H317: Peut provoquer une allergie cutanée.

Toxicité pour la reproduction, Catégorie

1B

H360F: Peut nuire à la fertilité.

Danger à long terme (chronique) pour le

milieu aquatique, Catégorie 1

H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long

terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger









Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves

lésions des yeux.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H332 Nocif par inhalation. H360F Peut nuire à la fertilité.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne

des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence Prévention:

P201 Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage/

une protection auditive.

Intervention:

P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les

vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau.

P304 + P340 + P310 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler immédiatement un

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ARADUR® 3487 BD

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 07.07.2022 400001010065 2.0 06.12.2023 Date de la première version publiée:

04.04.2017

Date d'impression 04.06.2025

CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.

EN CAS DE CONTACT AVEC P305 + P351 + P338 + P310 LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un

médecin.

P308 + P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée:

consulter un médecin.

Recueillir le produit répandu. P391

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

Reaction products of di-, tri- and tetra-propoxylated propane-1,2-diol with ammonia 3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine

2,2'-iminodi(éthylamine)

4,4'-isopropylidenediphénol

Etiquetage supplémentaire

Réservé aux utilisateurs professionnels.

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bioaccumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: Cette substance/Ce mélange contient des composants considérés comme avant des propriétés perturbatrices du système endocrinien pour l'environnement, selon l'article 57(f) de REACH, le règlement de la Commission (UE) 2018/605 ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100.

Informations toxicologiques: Cette substance/Ce mélange contient des composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien affectant la santé humaine, selon l'article 57(f) de REACH, le règlement de la Commission (UE) 2018/605 ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

: Polyamines Nature chimique

Composants dangereux

Nom Chimique	NoCAS	Classification	Concent
	NoCE		ration
	NoIndex		(% w/w)
	Numéro d'enregistrement		(/0 11/11/
Reaction products of di-, tri- and	-	Skin Corr. 1C; H314	>= 50 -
tetra-propoxylated propane-1,2-	-	Eye Dam. 1; H318	< 70
diol with ammonia	01-2119557899-12	Aquatic Chronic 3;	
		H412	
3-aminométhyl-3,5,5-	2855-13-2	Acute Tox. 4; H302	>= 10 -

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ARADUR® 3487 BD

Version Date de révision: 2.0 06.12.2023

Numéro de la FDS: 400001010065

Date de dernière parution: 07.07.2022 Date de la première version publiée:

04.04.2017

Date d'impression 04.06.2025

		Bate a improcesor or.	
triméthylcyclohexylamine	220-666-8 612-067-00-9 01-2119514687-32	Skin Corr. 1B; H314 Eye Dam. 1; H318 Skin Sens. 1A; H317 Limite de concentration spécifique Skin Sens. 1A; H317 >= 0,001 % Skin Sens. 1A; H317 >= 0,001 %	< 20
		Estimation de la toxicité aiguë Toxicité aiguë par voie orale: 1 030 mg/kg	
2,2'-diméthyl-4,4'- méthylènebis(cyclohexylamine)	6864-37-5 229-962-1 612-110-00-1 01-2119497829-12	Acute Tox. 4; H302 Acute Tox. 2; H330 Acute Tox. 3; H311 Skin Corr. 1A; H314 Eye Dam. 1; H318 STOT RE 2; H373 (Muscle squelettique, Foie, Coeur, Reins) Aquatic Chronic 2; H411	>= 5 - < 10
2,2'-iminodi(éthylamine)	111-40-0 203-865-4 612-058-00-X 01-2119473793-27	Acute Tox. 4; H302 Acute Tox. 2; H330 Acute Tox. 4; H312 Skin Corr. 1B; H314 Eye Dam. 1; H318 Skin Sens. 1; H317 STOT SE 3; H335 (Système respiratoire) Estimation de la toxicité aiguë	>= 5 - < 10
		Toxicité aiguë par inhalation (poussières/brouillard): 0,185 mg/l Toxicité aiguë par voie cutanée: 1 045 mg/kg	
4,4'-isopropylidenediphénol	80-05-7 201-245-8 604-030-00-0 01-2119457856-23	Eye Dam. 1; H318 Skin Sens. 1; H317 Repr. 1B; H360F STOT SE 3; H335 (Système respiratoire) Aquatic Acute 1; H400	>= 3 - < 10

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ARADUR® 3487 BD

Version Date de rév 2.0 06.12.2023

Date de révision: Numéro de la FDS: 06.12.2023 400001010065

Date de dernière parution: 07.07.2022 Date de la première version publiée:

04.04.2017

Date d'impression 04.06.2025

Aquatic Chronic 1; H410
Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 1 Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 10

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux

S'éloigner de la zone dangereuse.

Consulter un médecin.

Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin

traitant.

Traiter de façon symptomatique.

Faire appel à une assistance médicale si des symptômes

apparaissent.

Protection pour les

secouristes

Les secouristes doivent faire attention à se protéger et à

utiliser les vêtements de protection recommandés

Si une possibilité d'exposition existe, consulter la Section 8 pour l'équipement de protection individuelle particulier. Éviter l'inhalation, l'ingestion et le contact avec la peau et les

yeux.

Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée.

Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime

de pratiquer le bouche à bouche.

En cas d'inhalation : Consulter un médecin après toute exposition importante.

En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais.

Faire appel à une assistance médicale si des symptômes

apparaissent.

En cas de contact avec la

peau

Un traitement médical immédiat est nécessaire car les effets

corrosifs cutanés non traités donnent des blessures qui

guérissent lentement et difficilement.

En cas de contact avec la peau, bien rincer à l'eau. Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

En cas de contact avec les

yeux

: Même de petites éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des lésions irréversibles des tissus et une cécité.

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste. Continuer à rincer les yeux durant le transport à l'hôpital.

Enlever les lentilles de contact.

Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ARADUR® 3487 BD

Version

2.0

Date de révision: 06.12.2023

Numéro de la FDS: 400001010065

Date de dernière parution: 07.07.2022 Date de la première version publiée:

04.04.2017

Date d'impression 04.06.2025

Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin

spécialiste.

Maintenir l'appareil respiratoire dégagé. En cas d'ingestion

Ne PAS faire vomir.

Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin. Transporter immédiatement la victime à l'hôpital.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Peut provoquer une allergie cutanée. Risques

Provoque de graves lésions des yeux.

Nocif par inhalation. Peut nuire à la fertilité. Provoque de graves brûlures.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Traiter de façon symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction

appropriés

: Eau pulvérisée

Mousse résistant à l'alcool Dioxyde de carbone (CO2)

Poudre chimique sèche

Moyens d'extinction

inappropriés

Soyez prudent lorsque vous utilisez un jet d'eau à haut débit

car cela peut disperser et propager l'incendie

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

la lutte contre l'incendie

Dangers spécifiques pendant : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les

égouts ou les cours d'eau.

Produits de combustion

dangereux

Oxydes de carbone

Oxydes d'azote (NOx) Dioxyde de carbone (CO2)

Monoxyde de carbone

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers

Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la

lutte contre l'incendie, si nécessaire.

Méthodes spécifiques

d'extinction

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions

locales et à l'environnement proche.

Information supplémentaire Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la

rejeter dans les canalisations.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ARADUR® 3487 BD

Version 2.0

Date de révision: 06.12.2023

Numéro de la FDS:

400001010065

Date de dernière parution: 07.07.2022 Date de la première version publiée:

04.04.2017

Date d'impression 04.06.2025

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en

vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un équipement de protection individuelle. Précautions individuelles

Assurer une ventilation adéquate.

Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement Éviter que le produit arrive dans les égouts.

Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est

possible en toute sécurité.

En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions

locales.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage

Neutraliser à l'acide.

Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure). Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour

l'élimination.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour des considérations sur l'élimination, voir la section 13., Voir section 1 pour les coordonnées d'urgence., Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures d'ordre technique

S'assurer que les emplacements des douches oculaires et des douches de sécurité sont proches des emplacements des

postes de travail.

Ventilation locale/totale Assurer une ventilation adéquate.

Conseils pour une manipulation sans danger Un contact répété ou prolongé avec la peau peut provoquer

une irritation cutanée et/ou une dermatite et une sensibilisation chez les personnes prédisposées.

Il est conseillé aux personnes souffrant d'asthme, d'eczéma ou de réactions cutanées d'éviter le contact, y compris cutané,

avec ce produit.

Éviter la formation d'aérosols.

Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.

Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ARADUR® 3487 BD

Version 2.0

Date de révision: 06.12.2023

Numéro de la FDS:

400001010065

Date de dernière parution: 07.07.2022 Date de la première version publiée:

04.04.2017

Date d'impression 04.06.2025

avant l'utilisation.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante

dans les ateliers.

Pour éviter les renversements pendant la manipulation maintenir le flacon dans une cuvette métallique.

Eliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations

locales et nationales.

Indications pour la protection :

contre l'incendie et

l'explosion

Mesures préventives habituelles pour la protection contre

l'incendie.

Mesures d'hygiène Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas

fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les

pauses et à la fin de la journée de travail.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les

conteneurs

Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Respecter les mises-en-garde de l'étiquette. Conserver dans des conteneurs

proprement étiquetés.

en commun

Précautions pour le stockage : Ne pas entreposer près des acides.

Température de stockage

recommandée

: 2 - 40 °C

Pour en savoir plus sur la

stabilité du stockage

: Stable dans des conditions normales.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Donnée non disponible

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	NoCAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
2,2'- iminodi(éthylamine)	111-40-0	VME	1 ppm 4 mg/m3	FR VLE

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ARADUR® 3487 BD

Version Date de révision: 2.0 06.12.2023

Numéro de la FDS: 400001010065

Date de dernière parution: 07.07.2022 Date de la première version publiée:

04.04.2017

Date d'impression 04.06.2025

	Information su indicatives	upplémentaire: Risqu	ie d'allergie cutanée, Valeurs	limites
4,4'- isopropylidenediph énol	80-05-7	VME (Poussières inhalable)	2 mg/m3	FR VLE
	Information supplémentaire: Toxique pour la reproduction de catégorie 1B - Substances devant etre assimilees a des substances toxiques pour la reproduction pour l'homme, Valeurs limites réglementaires contraignantes			
	TWA (fraction 2 mg/m3 2017/164/El inhalable)			
	Information supplémentaire: Indicatif			
		TWA (fraction inhalable)	2 mg/m3	2004/37/EC
	Information supplémentaire: Agents cancérigènes ou mutagènes			

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
Reaction products of di-, tri- and tetra-propoxylated propane-1,2-diol with ammonia	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	5,29 mg/m3
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	2,5 mg/kg p.c./jour
2,2'-diméthyl-4,4'- méthylènebis(cyclohe xylamine)	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	0,6 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	1 mg/m3
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	0,05 mg/kg
	Consommateu rs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	0,008 mg/kg p.c./jour
2,2'- iminodi(éthylamine)	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	15,4 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets systémiques	92,1 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	0,87 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	2,6 mg/m3
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	11,4 mg/kg p.c./jour
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets locaux	1,1 mg/cm2
	Consommateu rs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	4,6 mg/m3
	Consommateu rs	Inhalation	Aigu - effets systémiques	27,5 mg/m3
	Consommateu rs	Dermale	Long terme - effets systémiques	4,88 mg/kg p.c./jour
	Consommateu rs	Dermale	Aigu - effets systémiques	4,88 mg/kg p.c./jour

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ARADUR® 3487 BD

Version Date de révision:

06.12.2023

2.0

Numéro de la FDS: 400001010065

Date de dernière parution: 07.07.2022 Date de la première version publiée:

04.04.2017

Date d'impression 04.06.2025

3-aminométhyl-3,5,5- triméthylcyclohexylam ine	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	0,073 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	0,073 mg/m3
	Consommateu	Oral(e)	Long terme - effets	0,3 mg/kg
	rs		systémiques	p.c./jour
	Consommateu	Oral(e)	Aigu - effets	0,3 mg/kg
	rs		systémiques	p.c./jour

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur		
Reaction products of di-, tri- and	Eau douce	0,015 mg/l		
tetra-propoxylated propane-1,2-				
diol with ammonia				
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	10011 "		
	Eau de mer	0,014 mg/l		
	Remarques:Facteurs d'Évaluation			
	Sédiment d'eau douce	0,132 mg/kg		
		poids sec (p.s.)		
	Remarques:Méthode de l'équilibre	1		
	Sédiment marin	0,125 mg/kg		
	D 14(1) 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	poids sec (p.s.)		
	Remarques:Méthode de l'équilibre	1 "		
	Station de traitement des eaux usées	7,5 mg/l		
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	1		
	Empoisonnement secondaire	6,93 mg/kg		
	Remarques:Facteurs d'Évaluation			
	Eau douce - intermittent	0,15 mg/l		
	Remarques:Facteurs d'Évaluation			
	Sol	0,018 mg/kg		
		poids sec (p.s.)		
	Remarques:Méthode de l'équilibre			
2,2'-diméthyl-4,4'- méthylènebis(cyclohexylamine)	Eau douce	0,1 mg/l		
metrylenebis(cyclonexylamine)	Remarques:Facteurs d'Évaluation			
	Eau de mer	0,01 mg/l		
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	0.040 #		
	Eau douce - intermittent	0,046 mg/l		
	Station de traitement des eaux usées	1,6 mg/l		
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	1.24 " 11		
	Sédiment d'eau douce	4,34 mg/kg poids		
	0(4)	sec (p.s.)		
	Sédiment marin	0,434 mg/kg		
		poids sec (p.s.)		
	Sol	4,56 mg/kg		
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	10.550 #		
	Oral(e)	0,556 mg/kg		
2,2'-iminodi(éthylamine)	Eau douce	0,56 mg/l		
	Remarques:Facteurs d'Évaluation			
	Eau douce - intermittent	0,32 mg/l		
	Remarques:Facteurs d'Évaluation			
	Sédiment d'eau douce	1072 mg/kg		
		poids sec (p.s.)		

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Enriching lives through innovation

ARADUR® 3487 BD

Version 2.0

Date de révision: 06.12.2023

Numéro de la FDS:

400001010065

Date de dernière parution: 07.07.2022 Date de la première version publiée:

04.04.2017

Date d'impression 04.06.2025

	Remarques:Méthode de l'équilibre			
	Eau de mer	0,056 mg/l		
	Remarques:Facteurs d'Évaluation			
	Sédiment marin	107,2 mg/kg		
		poids sec (p.s.)		
	Remarques:Méthode de l'équilibre			
	Station de traitement des eaux usées	6 mg/l		
	Remarques:Facteurs d'Évaluation			
	Sol	7,97 mg/kg poids		
		sec (p.s.)		
	Remarques:Facteurs d'Évaluation			
3-aminométhyl-3,5,5- triméthylcyclohexylamine	Eau douce	0,06 mg/l		
, ,	Remarques:Facteurs d'Évaluation			
	Eau de mer	0,006 mg/l		
	Remarques:Facteurs d'Évaluation			
	Station de traitement des eaux usées	3,18 mg/l		
	Remarques:Facteurs d'Évaluation			
	Sédiment d'eau douce	5,784 mg/kg		
		poids sec (p.s.)		
	Remarques:Méthode de l'équilibre			
	Sédiment marin	0,578 mg/kg		
		poids sec (p.s.)		
	Sol	1,121 mg/kg		
		poids sec (p.s.)		
	Eau douce - intermittent	0,23 mg/l		
	Remarques:Facteurs d'Évaluation			

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du

visage

Flacon pour le rincage oculaire avec de l'eau pure

Lunettes de sécurité à protection intégrale

Porter un écran-facial et des vêtements de protection en cas

de problèmes lors de la mise en oeuvre.

Protection des mains

caoutchouc butyle Matériel

Délai de rupture > 8 h

Matériel Caoutchouc nitrile Délai de rupture 10 - 480 min

Remarques Le port de gants imperméables et résistants aux produits

chimiques conformes à une norme approuvée, est obligatoire en tout temps lors de la manutention de produits chimiques si une évaluation des risques le préconise. Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des gants de

protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste de travail

spécifique.

Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive 2016/425 (UE) et à la norme EN

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ARADUR® 3487 BD

Version 2.0

Date de révision: 06.12.2023

Numéro de la FDS: 400001010065

Date de dernière parution: 07.07.2022 Date de la première version publiée:

04.04.2017

Date d'impression 04.06.2025

374 qui en dérive. Les gants devraient être jetés et remplacés s'il y a le moindre signe de dégradation ou de perméabilité chimique. Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières du lieu de travail (contraintes mécaniques, temps de contact).

Protection de la peau et du

corps

Vêtements étanches

Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de

travail.

Utiliser une protection respiratoire adéquate sauf en présence Protection respiratoire

d'une ventilation locale par aspiration ou s'il est démontré que l'exposition est dans les limites préconisées par les directives

d'exposition.

En cas de formation de vapeurs, utiliser un respirateur avec

un filtre homologué.

Filtre de type Type protégeant des vapeurs organiques (A)

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : liquide

Couleur jaune clair

Odeur ammoniacale

Seuil olfactif : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Point de fusion/point de

congélation

: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Point d'ébullition : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Inflammabilité (solide, gaz) : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité

inférieure

: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Limite d'explosivité, supérieure / Limite

d'inflammabilité supérieure

: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ARADUR® 3487 BD

Version

2.0

Date de révision: 06.12.2023

Numéro de la FDS:

400001010065

Date de dernière parution: 07.07.2022

Date de la première version publiée:

04.04.2017

Date d'impression 04.06.2025

Point d'éclair : > 120 °C

Méthode: coupelle fermée

Température d'auto-

inflammation

: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Température de

décomposition

: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

pH : 11,0 - 12,0

Viscosité

Viscosité, dynamique : 30 - 70 mPa,s (25 °C)

Méthode: OCDE ligne directrice 114

Solubilité(s)

Hydrosolubilité : > 100 g/l partiellement soluble (20 °C)

Méthode: L'information fournie est basée sur les données de

substances similaires.

Solubilité dans d'autres

solvants

: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Pression de vapeur : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Densité : env. 1 g/cm3 (20 °C)

Méthode: Evalué(e)

Densité relative : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Densité de vapeur relative : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Caractéristiques de la

particule

: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

9.2 Autres informations

Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ARADUR® 3487 BD

Version Date de révision:

06.12.2023

2.0

Numéro de la FDS:

400001010065

Date de dernière parution: 07.07.2022 Date de la première version publiée:

04.04.2017

Date d'impression 04.06.2025

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Pas de dangers particuliers à signaler.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter Aucun(e) à notre connaissance.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter Acides forts et bases fortes

Oxydants forts

Aucun(e) à notre connaissance.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

Produits de décomposition

dangereux

dioxyde de carbone monoxyde de carbone

Oxydes d'azote (NOx)

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Nocif par inhalation.

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: > 2 000 mg/kg

Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par inhalation Evaluation: La substance ou le mélange n'est pas toxique en

cas d'inhalation tel que défini par la réglementation des

marchandises dangereuses.

Estimation de la toxicité aiguë: 1,72 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère de test: poussières/brouillard

Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par voie

cutanée

Estimation de la toxicité aiguë: > 2 000 mg/kg

Méthode: Méthode de calcul

Composants:

Reaction products of di-, tri- and tetra-propoxylated propane-1,2-diol with ammonia:

Toxicité aiguë par voie orale DL50 (Rat, mâle et femelle): 2 885 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 401

Evaluation: Le composant/mélange est moins toxique après

une seule ingestion.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ARADUR® 3487 BD

Version Date de révision:

Numéro de la FDS: 06.12.2023

400001010065

Date de dernière parution: 07.07.2022 Date de la première version publiée:

04.04.2017

Date d'impression 04.06.2025

Toxicité aiguë par inhalation CL50 (Rat, mâle et femelle): > 0.74 mg/l

> Durée d'exposition: 8 h Atmosphère de test: vapeur

Méthode: OCDE ligne directrice 403

Toxicité aiguë par voie

cutanée

2.0

DL50 (Lapin, mâle et femelle): 2 980 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 402

Evaluation: Le composant/mélange est moins toxique après

un contact cutané unique.

3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine:

Toxicité aiguë par voie orale DL50 (Rat, mâle): 1 030 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 401

BPL: non

Evaluation: Le composant/mélange est modérément toxique

après une seule ingestion.

Estimation de la toxicité aiguë: 1 030 mg/kg

Evaluation: Le composant/mélange est modérément toxique

après une seule ingestion.

(Rat, mâle et femelle): > 5,01 mg/l Toxicité aiguë par inhalation

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère de test: poussières/brouillard Méthode: OCDE ligne directrice 403 Symptômes: Difficultés respiratoires

BPL: oui

Toxicité aiguë par voie

cutanée

DL50 (Rat, mâle et femelle): > 2 000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 402

Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de

toxicité aiguë par la peau

2,2'-diméthyl-4,4'-méthylènebis(cyclohexylamine):

DL50 (Rat, mâle et femelle): 320 - 460 mg/kg Toxicité aiguë par voie orale

Méthode: OCDE ligne directrice 401

BPL: non

Evaluation: Le composant/mélange est modérément toxique

après une seule ingestion.

CL50 (Rat, mâle et femelle): 0,42 mg/l Toxicité aiguë par inhalation

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère de test: poussières/brouillard Méthode: OCDE ligne directrice 403

Evaluation: Le composant/mélange est hautement toxique

après une inhalation de courte durée.

Toxicité aiguë par voie

cutanée

DL50 (Lapin, mâle et femelle): 200 - 400 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 402

BPL: non

Evaluation: Le composant/mélange est toxique après un

contact cutané unique.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Enriching lives through innovation

ARADUR® 3487 BD

Version

2.0

Date de révision: 06.12.2023

Numéro de la FDS:

400001010065

Date de dernière parution: 07.07.2022 Date de la première version publiée:

04.04.2017

Date d'impression 04.06.2025

2,2'-iminodi(éthylamine):

Toxicité aiguë par voie orale

DL50 (Rat, mâle): 1 553 mg/kg

Evaluation: Le composant/mélange est modérément toxique

après une seule ingestion.

Toxicité aiguë par inhalation

Estimation de la toxicité aiguë: 0,185 mg/l Atmosphère de test: poussières/brouillard

Méthode: Avis d'expert

Evaluation: Le composant/mélange est hautement toxique

après une inhalation de courte durée.

CL0 (Rat, mâle et femelle): 0.07 mg/l Atmosphère de test: poussières/brouillard Méthode: OCDE ligne directrice 403

BPL: oui

Evaluation: Le composant/mélange est hautement toxique

après une inhalation de courte durée.

CL100 (Rat, mâle et femelle): 0,3 mg/l Atmosphère de test: poussières/brouillard Méthode: OCDE ligne directrice 403

BPL: oui

Evaluation: Le composant/mélange est hautement toxique

après une inhalation de courte durée.

Toxicité aiguë par voie

cutanée

DL50 (Lapin): 1 045 mg/kg

BPL: non

Estimation de la toxicité aiguë: 1 045 mg/kg

Méthode: Méthode de calcul

4,4'-isopropylidenediphénol:

Toxicité aiguë par voie orale

DL50 (Rat, mâle et femelle): > 2 000 - < 5 000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 401

Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de

toxicité orale aiguë

Toxicité aiguë par inhalation

CL50 (Rat, mâle et femelle): > 170 mg/m3

Durée d'exposition: 6 h

Atmosphère de test: poussières/brouillard

Toxicité aiguë par voie

cutanée

DL50 (Lapin, mâle): env. 6 400 mg/kg

Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de

toxicité aiguë par la peau

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Provoque de graves brûlures.

Composants:

Reaction products of di-, tri- and tetra-propoxylated propane-1,2-diol with ammonia:

Espèce Lapin

Evaluation Corrosif, catégorie 1C - réactions observées à la suite d'une

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ARADUR® 3487 BD

Version Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 07.07.2022 Date de révision: 400001010065 2.0 06.12.2023

Date de la première version publiée:

04.04.2017

Date d'impression 04.06.2025

exposition de une à quatre heures et d'une période

d'observation allant jusqu'à 14 jours.

Méthode OCDE ligne directrice 404

Corrosif après 1 à 4 heures d'exposition Résultat

3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine:

Espèce Lapin

Evaluation Provoque des brûlures. Résultat Provoque des brûlures.

2,2'-diméthyl-4,4'-méthylènebis(cyclohexylamine):

Espèce Lapin

Provoque des brûlures. Evaluation Méthode OCDE ligne directrice 404 Provoque des brûlures. Résultat

BPL non

Espèce Barrière bio macromoléculaire synthétique

Provoque des brûlures. Evaluation OCDE ligne directrice 435 Méthode Résultat Provoque des brûlures.

BPL oui

2,2'-iminodi(éthylamine):

Espèce Lapin

Evaluation Provoque des brûlures. Résultat Provoque des brûlures.

non BPL

4,4'-isopropylidenediphénol:

Espèce Lapin

Evaluation Pas d'irritation de la peau Méthode OCDE ligne directrice 404 Résultat Pas d'irritation de la peau

BPL oui

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque de graves lésions des yeux.

Composants:

Reaction products of di-, tri- and tetra-propoxylated propane-1,2-diol with ammonia:

Espèce Lapin

Evaluation Risque de lésions oculaires graves.

Méthode OCDE ligne directrice 405 Effets irréversibles sur les yeux Résultat

3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine:

Espèce Lapin Evaluation Corrosif

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ARADUR® 3487 BD

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 07.07.2022 2.0 06.12.2023 400001010065 Date de la première version publiée:

04.04.2017

Date d'impression 04.06.2025

Méthode : OCDE ligne directrice 405
Résultat : Effets irréversibles sur les yeux

BPL : non

2,2'-diméthyl-4,4'-méthylènebis(cyclohexylamine):

Espèce : Lapin Durée d'exposition : 24 h

Evaluation : Risque de lésions oculaires graves.

Méthode : OCDE ligne directrice 405 Résultat : Effets irréversibles sur les yeux

BPL : non

2,2'-iminodi(éthylamine):

Espèce : Lapin
Evaluation : Corrosif
Résultat : Corrosif
BPL : non

4,4'-isopropylidenediphénol:

Espèce : Lapin

Evaluation : Risque de lésions oculaires graves.

Méthode : OCDE ligne directrice 405

Résultat : Risque de lésions oculaires graves.

BPL : oui

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation cutanée

Peut provoquer une allergie cutanée.

Sensibilisation respiratoire

N'est pas classé en raison du manque de données.

Composants:

3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine:

Type de Test : Test de Maximalisation

Voies d'exposition : Peau

Espèce : Cochon d'Inde

Evaluation : Taux de sensibilisation élevé probable ou prouvé de la peau

chez l'homme

Méthode : OCDE ligne directrice 406

Résultat : Taux de sensibilisation élevé probable ou prouvé de la peau

chez l'homme

2,2'-diméthyl-4,4'-méthylènebis(cyclohexylamine):

Type de Test : Test de Maximalisation

Voies d'exposition : Peau

Espèce : Cochon d'Inde

Evaluation : N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

Méthode : OCDE ligne directrice 406

Résultat : N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

SDS_FR-AM - - 400001010065

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ARADUR® 3487 BD

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 07.07.2022 2.0 06.12.2023 Date de la première version publiée:

04.04.2017

Date d'impression 04.06.2025

BPL : non

2,2'-iminodi(éthylamine):

Voies d'exposition : Peau Espèce : Souris

Evaluation : Taux de sensibilisation de la peau bas à modéré, probable ou

prouvé, chez l'homme

Méthode : OCDE ligne directrice 429

Résultat : Taux de sensibilisation de la peau bas à modéré, probable ou

prouvé, chez l'homme

BPL : oui

Remarques : A un effet sensibilisant.

Voies d'exposition : Voies respiratoires

Espèce : Souris

Résultat : Ne provoque pas de sensibilisation respiratoire.

4,4'-isopropylidenediphénol:

Voies d'exposition : Peau Espèce : Souris

Evaluation : N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

Méthode : OCDE ligne directrice 429

Résultat : N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

BPL : oui

Voies d'exposition : Peau Espèce : Humain

Evaluation : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Résultat : A un effet sensibilisant.

Mutagénicité sur les cellules germinales

N'est pas classé en raison du manque de données.

Composants:

Reaction products of di-, tri- and tetra-propoxylated propane-1,2-diol with ammonia:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: essai de mutation inverse

Système d'essais: Salmonella tryphimurium and E. coli Activation du métabolisme: avec ou sans activation

métabolique

Méthode: OCDE ligne directrice 471

Résultat: négatif

Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules

de mammifères

Système d'essais: Cellules de lymphome de souris Activation du métabolisme: avec ou sans activation

métabolique

Méthode: OCDE ligne directrice 476

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ARADUR® 3487 BD

Version 2.0

Date de révision: 06.12.2023

Numéro de la FDS:

400001010065

Date de dernière parution: 07.07.2022 Date de la première version publiée:

04.04.2017

Date d'impression 04.06.2025

Résultat: négatif

Type de Test: Test de mutation du gène

Résultat: négatif

BPL: oui

Génotoxicité in vivo Type de Test: Test du micronucleus in vivo

Espèce: Souris (mâle et femelle) Type de cellule: Moelle osseuse Voie d'application: Oral(e)

Dose: 125/250/500 mg/kg bw/day Méthode: OCDE ligne directrice 474

Résultat: négatif

3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine:

Génotoxicité in vitro

Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules

de mammifères

Système d'essais: Cellules d'ovaires de hamster chinois Activation du métabolisme: avec ou sans activation

métabolique

Méthode: OCDE ligne directrice 476

Résultat: négatif

BPL: oui

Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro Système d'essais: Cellules d'ovaires de hamster chinois Activation du métabolisme: avec ou sans activation

métabolique

Méthode: OCDE ligne directrice 473

Résultat: négatif

BPL: oui

Type de Test: essai de mutation inverse Système d'essais: Salmonella typhimurium

Activation du métabolisme: avec ou sans activation

métabolique

Méthode: OCDE ligne directrice 471

Résultat: négatif

BPL: oui

Génotoxicité in vivo Type de Test: Test du micronucleus in vivo

> Espèce: Souris (mâle et femelle) Type de cellule: Moelle osseuse Voie d'application: Oral(e) Dose: 50, 150, or 500 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 474

Résultat: négatif

BPL: oui

2,2'-diméthyl-4,4'-méthylènebis(cyclohexylamine):

Génotoxicité in vitro Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules

de mammifères

Système d'essais: Cellules de poumon de hamster chinois

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ARADUR® 3487 BD

Version 2.0

Date de révision: 06.12.2023

Numéro de la FDS:

400001010065

Date de dernière parution: 07.07.2022 Date de la première version publiée:

04.04.2017

Date d'impression 04.06.2025

Activation du métabolisme: avec ou sans activation

métabolique

Méthode: OCDE ligne directrice 476

Résultat: négatif

BPL: oui

Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro Système d'essais: Cellules d'ovaires de hamster chinois Activation du métabolisme: avec ou sans activation

métabolique

Méthode: OCDE ligne directrice 473

Résultat: négatif

BPL: oui

Type de Test: Test de Ames

Système d'essais: Salmonella typhimurium

Activation du métabolisme: avec ou sans activation

métabolique

Méthode: OCDE ligne directrice 471

Résultat: négatif

BPL: oui

2,2'-iminodi(éthylamine):

Génotoxicité in vitro

Type de Test: essai de mutation inverse

Système d'essais: Salmonella tryphimurium and E. coli Activation du métabolisme: avec ou sans activation

métabolique

Méthode: OCDE ligne directrice 471

Résultat: négatif

BPL: oui

Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro Système d'essais: Cellules d'ovaires de hamster chinois Activation du métabolisme: sans activation métabolique

Résultat: négatif

BPL: oui

Type de Test: Test de mutation du gène

Système d'essais: Cellules d'ovaires de hamster chinois Activation du métabolisme: avec ou sans activation

métabolique

Résultat: négatif

Type de Test: Test de mutation du gène Système d'essais: Hépatocytes de rat

Activation du métabolisme: avec ou sans activation

métabolique Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo

Type de Test: Essai de mutation génique des cellules

somatiques de rongeur transgénique

Espèce: Souris (mâle)

Type de cellule: Moelle osseuse

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ARADUR® 3487 BD

Version 2.0

Date de révision: 06.12.2023

Numéro de la FDS:

400001010065

Date de dernière parution: 07.07.2022 Date de la première version publiée:

04.04.2017

Date d'impression 04.06.2025

Voie d'application: Oral(e)

Durée d'exposition: 5 and 28 days

Dose: 10 mL/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 488

Résultat: négatif

BPL: oui

Type de Test: Test de mutation du gène

Espèce: Drosophila melanogaster (Drosophile "mouche du

vinaigre") (mâle)

Durée d'exposition: 22 and 24 hours

Résultat: négatif

BPL: oui

Type de Test: Test du micronoyau Espèce: Souris (mâle et femelle) Type de cellule: Moelle osseuse Voie d'application: Oral(e) Dose: 85, 283 and 850 mg/kg bw Méthode: OCDE ligne directrice 474

Résultat: négatif

BPL: oui

4,4'-isopropylidenediphénol:

Génotoxicité in vitro

Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro Système d'essais: Cellules d'ovaires de hamster chinois Activation du métabolisme: avec ou sans activation

métabolique Résultat: négatif

Type de Test: essai de mutation inverse

Système d'essais: Salmonella tryphimurium and E. coli Activation du métabolisme: avec ou sans activation

métabolique Résultat: négatif

Type de Test: Test de mutation du gène

Système d'essais: Cellules de lymphome de souris Activation du métabolisme: avec ou sans activation

métabolique Résultat: négatif

Type de Test: Test du micronoyau Génotoxicité in vivo

Espèce: Souris (mâle et femelle) Type de cellule: Moelle osseuse

Voie d'application: Oral(e)

Dose: 0, 500, 1000, or 2000 mg/kg

Résultat: négatif

Cancérogénicité

N'est pas classé en raison du manque de données.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ARADUR® 3487 BD

Version Date de révision: 2.0 06.12.2023

Numéro de la FDS: 400001010065

Date de dernière parution: 07.07.2022 Date de la première version publiée:

04.04.2017

Date d'impression 04.06.2025

Composants:

2,2'-iminodi(éthylamine):

Espèce : Souris, mâle
Voie d'application : Dermale
Dose : 56.3 mg/kg
Fréquence du traitement : 3 days/week
NOEL : 56,3 mg/kg p.c./jour

Résultat : négatif BPL : oui

4,4'-isopropylidenediphénol:

Espèce : Rat, mâle et femelle

Voie d'application : Oral(e)
Durée d'exposition : 103 semaines
Fréquence du traitement : 7 quotidien
Résultat : négatif
BPL : oui

Toxicité pour la reproduction

Peut nuire à la fertilité.

Composants:

Reaction products of di-, tri- and tetra-propoxylated propane-1,2-diol with ammonia:

Effets sur la fertilité : Type de Test: OCDE ligne directrice 421

Espèce: Rat, mâle et femelle Voie d'application: Dermale

Dose: 3/10/30 milligramme par kilogramme

Toxicité générale chez les parents: NOAEL: 30 Poids corporel

mg / kg

Toxicité générale sur la génération F1: NOAEL: 30 Poids

corporel mg / kg

Méthode: OCDE ligne directrice 421

Résultat: L'expérimentation sur des animaux n'a démontré

aucun effet sur la fertilité.

Espèce: Rat, mâle et femelle Voie d'application: Oral(e)

Dose: 0/50/150/450 milligramme par kilogramme Toxicité générale chez les parents: NOAEL: 150 Poids

corporel mg / kg

Toxicité générale sur la génération F1: NOAEL: 150 Poids

corporel mg / kg

Méthode: OCDE ligne directrice 443

Type de Test: OCDE ligne directrice 421

Espèce: Rat, mâle et femelle Voie d'application: Oral(e)

Dose: 0/75/150/300/600 mg/kg bw/d

Toxicité générale chez les parents: NOAEL: 150 Poids

corporel mg / kg

Toxicité générale sur la génération F1: NOAEL: 600 Poids

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ARADUR® 3487 BD

Version 2.0

Date de révision: 06.12.2023

Numéro de la FDS:

400001010065

Date de dernière parution: 07.07.2022 Date de la première version publiée:

04.04.2017

Date d'impression 04.06.2025

corporel mg / kg

Méthode: OCDE ligne directrice 421

Incidences sur le

développement du fœtus

Type de Test: Prénatal Espèce: Lapin, femelle Voie d'application: Oral(e)

Dose: 15/50/115 milligramme par kilogramme

Durée d'un traitement unique: 23 d

Toxicité maternelle générale: NOAEL: 50 Poids corporel mg /

Toxicité pour le développement: NOAEL: 115 Poids corporel

mg / kg

Méthode: OCDE ligne directrice 414

Type de Test: Prénatal Espèce: Rat, femelle Voie d'application: Oral(e)

Dose: 0/40/125/350 milligramme par kilogramme

Durée d'un traitement unique: 13 d

Toxicité maternelle générale: NOAEL: 350 Poids corporel mg /

Toxicité pour le développement: NOAEL: 350 Poids corporel

ma / ka

Méthode: OCDE ligne directrice 414

3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine:

Espèce: Rat, mâle et femelle Effets sur la fertilité

Voie d'application: Oral(e)

Dose: 0/25/80/240 mg/kg bw/day

Fréquence du traitement: 7 jours / semaine

Toxicité générale chez les parents: NOAEL: 80 Poids corporel

mg / kg

Toxicité générale sur la génération F1: NOAEL: > 160 Poids

corporel mg / kg

Méthode: OCDE ligne directrice 443

BPL: oui

Incidences sur le développement du fœtus Type de Test: Prénatal Espèce: Rat, femelle

Voie d'application: Oral(e)

Dose: 10/50/250 milligramme par kilogramme

Durée d'un traitement unique: 14 d

Toxicité maternelle générale: NOEL: 50 Poids corporel mg /

Méthode: OCDE ligne directrice 414 Résultat: Aucune incidence tératogène.

BPL: oui

Type de Test: Prénatal Espèce: Lapin, femelle Voie d'application: Oral(e) Dose: 0/10/25/75 mg/kg bw/d Durée d'un traitement unique: 23 d

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ARADUR® 3487 BD

Version 2.0

Date de révision: 06.12.2023

Numéro de la FDS:

400001010065

Date de dernière parution: 07.07.2022 Date de la première version publiée:

04.04.2017

Date d'impression 04.06.2025

Toxicité maternelle générale: NOAEL: 25 Poids corporel mg /

Tératogénicité: NOAEL: > 250 Poids corporel mg / kg

Toxicité pour le développement: NOAEL: > 75 Poids corporel

mg / kg

Méthode: OCDE ligne directrice 414

BPL: oui

2,2'-diméthyl-4,4'-méthylènebis(cyclohexylamine):

Effets sur la fertilité Espèce: Rat, mâle et femelle

> Voie d'application: Oral(e) Dose: 1.5/5/15 mg/kg bw/d

Toxicité générale chez les parents: NOAEL: 1,5 Poids

corporel mg / kg

Méthode: OCDE ligne directrice 443

BPL: oui

Incidences sur le

développement du fœtus

Type de Test: Prénatal

Espèce: Rat. femelle Voie d'application: Oral(e)

Dose: 5, 15 and 45 mg/kg bw /day Durée d'un traitement unique: 20 d

Fréquence du traitement: 7 jours / semaine

Toxicité maternelle générale: NOAEL: 5 Poids corporel mg /

Toxicité pour le développement: NOAEL: 45 Poids corporel

mg / kg

Méthode: OCDE ligne directrice 414 Résultat: Aucune incidence tératogène.

BPL: oui

Type de Test: Prénatal Espèce: Lapin, femelle Voie d'application: Oral(e) Dose: 1/3/9 mg/kg bw/d

Durée d'un traitement unique: 23 d

Fréquence du traitement: 7 jours / semaine

Toxicité maternelle générale: NOAEL: 1 Poids corporel mg /

Toxicité pour le développement: NOAEL: 9 Poids corporel mg

Méthode: OCDE ligne directrice 414

BPL: oui

2,2'-iminodi(éthylamine):

Effets sur la fertilité Type de Test: OCDE ligne directrice 421

> Espèce: Rat, mâle et femelle Voie d'application: Oral(e) Dose: 30/100/300 mg/kg bw/day

Fréquence du traitement: 7 jours / semaine

Toxicité générale chez les parents: NOAEL: 100 Poids

humide mg / kg

Toxicité générale sur la génération F1: NOAEL: 30 Poids

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ARADUR® 3487 BD

Version 2.0

Date de révision: 06.12.2023

Numéro de la FDS:

400001010065

Date de dernière parution: 07.07.2022 Date de la première version publiée:

04.04.2017

Date d'impression 04.06.2025

corporel mg / kg

Méthode: OCDE ligne directrice 421

BPL: oui

Incidences sur le développement du fœtus Type de Test: Étude de toxicité pour la reproduction et le

développement

Espèce: Rat, mâle et femelle Voie d'application: Oral(e)

Toxicité maternelle générale: NOAEL: 100 Poids corporel mg /

Toxicité pour le développement: NOAEL: 30 Poids corporel

mg / kg

Méthode: OCDE ligne directrice 421 Résultat: Aucune réaction secondaire.

BPL: oui

Type de Test: Prénatal Espèce: Rat, femelles Voie d'application: Oral(e)

Dose: 0/25/100/250 milligramme par kilogramme

Durée d'un traitement unique: 14 d

Toxicité maternelle générale: NOAEL: 100 Poids corporel mg /

Toxicité pour le développement: NOEL: 100 Poids corporel

mg / kg

Méthode: OCDE ligne directrice 414

BPL: oui

4,4'-isopropylidenediphénol:

Effets sur la fertilité Type de Test: Etude sur deux générations

Espèce: Rat, mâle et femelle Voie d'application: Oral(e) Dose: 0, 0.2, 2, 20, and 200 $\mu g/kg$

Toxicité générale chez les parents: NOAEL: 0,2 Poids

corporel mg / kg

Toxicité générale sur la génération F1: NOAEL: 0,2 Poids

corporel mg / kg

Toxicité générale sur la génération F2: NOAEL: 0,2 Poids

corporel ma / kg

Méthode: OCDE liane directrice 416

Résultat: Des effets embryotoxiques et des effets indésirables

sur la progéniture ont été observés.

BPL: oui

Espèce: Rat, mâle et femelle

Toxicité générale chez les parents: NOAEL: 2,7 Poids

corporel mg / kg

Toxicité générale sur la génération F1: NOAEL: 2,7 Poids

corporel mg / kg

BPL: oui

Incidences sur le développement du fœtus Espèce: Rat, femelle Voie d'application: Oral(e)

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ARADUR® 3487 BD

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 07.07.2022 2.0 06.12.2023 400001010065 Date de la première version publiée:

04.04.2017

Date d'impression 04.06.2025

Toxicité maternelle générale: NOAEL: 0,2 Poids corporel mg /

kg

Méthode: OCDE ligne directrice 416 Résultat: Aucune incidence tératogène.

Toxicité pour la reproduction

- Evaluation

Preuves manifestes d'effets néfastes sur la fonction sexuelle

et la fertilité, lors de l'expérimentation animale.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

N'est pas classé en raison du manque de données.

Composants:

2,2'-iminodi(éthylamine):

Voies d'exposition : Inhalation

Organes cibles : Voies respiratoires

Evaluation : Peut irriter les voies respiratoires.

4,4'-isopropylidenediphénol:

Evaluation : La substance ou le mélange est classé comme toxique

spécifique pour un organe cible, exposition unique, catégorie

3 avec irritation des voies respiratoires.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

N'est pas classé en raison du manque de données.

Composants:

2,2'-diméthyl-4,4'-méthylènebis(cyclohexylamine):

Voies d'exposition : Ingestion

Organes cibles : Muscle squelettique, Foie, Coeur, Reins

Evaluation : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite

d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée., La substance ou le mélange est classé comme toxique

spécifique pour un organe cible, exposition répétée, catégorie

2.

Toxicité à dose répétée

Composants:

Reaction products of di-, tri- and tetra-propoxylated propane-1,2-diol with ammonia:

Espèce : Rat, mâle et femelle
NOAEL : >= 250 mg/kg/d
Voie d'application : Dermale
Durée d'exposition : 90 days 6 h

Nombre d'exposition : 90 days 6 n Sombre d'expositions : 5 days/week

Dose : 0/50/80/250 mg/kg bw/day Méthode : OCDE ligne directrice 411

3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine:

Espèce : Rat, mâle et femelle NOAEL : 59 - 62 mg/kg

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Enriching lives through innovation

ARADUR® 3487 BD

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 07.07.2022 2.0 06.12.2023 400001010065 Date de la première version publiée:

04.04.2017

Date d'impression 04.06.2025

LOAEL : 160 mg/kg

Voie d'application : par voie orale (eau potable)

Durée d'exposition : 90 d Nombre d'expositions : daily

Dose : 20, 60, 160 mg/kg

Méthode : OCDE ligne directrice 408

Organes cibles : Reins

Espèce : Rat, mâle et femelle

NOEC : 200 mg/m3 Voie d'application : Inhalation

Atmosphère de test : poussières/brouillard

Durée d'exposition : 216 h Nombre d'expositions : 6h

Méthode : Toxicité subaiguë

Organes cibles : irritation des voies respiratoires

2,2'-diméthyl-4,4'-méthylènebis(cyclohexylamine):

Espèce : Rat, mâle et femelle

NOEC : 12 mg/m3
Voie d'application : Inhalation
Atmosphère de test : vapeur
Durée d'exposition : 6 h

Nombre d'expositions : 5 days/week

Méthode : OCDE ligne directrice 413

BPL : oui

Espèce : Rat, mâle et femelle

NOAEL : 2,5 mg/kg

Voie d'application : par voie orale (gavage)

Durée d'exposition : 3 months Nombre d'expositions : 5 days/week

Dose : 2.5, 12, 60 mg/kg bw/day Méthode : OCDE ligne directrice 408

BPL : oui

Organes cibles : Foie, Reins, Muscle squelettique, Coeur

2,2'-iminodi(éthylamine):

Espèce : Rat, mâle et femelle NOAEL : 70 - 80 mg/kg LOAEL : 530 - 620 mg/kg

Voie d'application : par voie orale (alimentation)

Durée d'exposition : 90 days Nombre d'expositions : 7 days/week

Dose : 1000, 7500, or 15000 ppm Méthode : OCDE ligne directrice 451

BPL : oui

Espèce : Rat, mâle et femelle

NOEC : 0,55 mg/l

Voie d'application : Inhalation (vapeur)
Durée d'exposition : 15 days 6 h
Nombre d'expositions : 7 days/week

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ARADUR® 3487 BD

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 07.07.2022 2.0 06.12.2023 Date de la première version publiée:

04.04.2017

Date d'impression 04.06.2025

Dose : 0/130 ppm

Espèce : Rat, mâle et femelle

NOAEL : 114 mg/kg
Voie d'application : Dermale
Nombre d'expositions : 6 days/week

Dose : 0.4 mls of a 100 mg/cc solutio

4,4'-isopropylidenediphénol:

Espèce : Souris, mâle et femelle

NOAEL : 300 ppm

Voie d'application : par voie orale (alimentation)

Durée d'exposition : 8 weeks Nombre d'expositions : 7 days/week

Dose : 0.018,0.18,1.8,30,300,3500 ppm Méthode : OCDE ligne directrice 416

BPL : oui

Espèce : Rat, mâle et femelle

NOEL : 75 ppm NOAEL : 750 ppm

Voie d'application : par voie orale (alimentation)

Nombre d'expositions : 7 days/week

Dose : 0,0.015,0.3,4.5,75,750,7500ppm Méthode : OCDE ligne directrice 416

BPL : oui

Espèce : Rat, mâle et femelle

LOAEL : 600 mg/kg

Voie d'application : par voie orale (gavage)

Durée d'exposition : 28 d Nombre d'expositions : 7 days/week

Dose : 0, 40, 200, 600 1000 mg/kg-day Méthode : OCDE ligne directrice 407

BPL : oui

Espèce : Rat, mâle et femelle

NOEC: 10 mg/m3

Voie d'application : Inhalation (poussière/buée/fumée)

Durée d'exposition : 13 weeks 6 h Nombre d'expositions : 5 days/week

Dose : 0, 10, 50, or 150 mg/m3

Espèce : Rat, mâle et femelle

NOAEL : 90 mg/m³

Voie d'application : Inhalation (poussière/buée/fumée)

Durée d'exposition : 8 weeks 6 h Nombre d'expositions : 5 days/week Dose : 10/30/90 mg/m3

Toxicité par aspiration

N'est pas classé en raison du manque de données.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ARADUR® 3487 BD

Version Date de révision: 2.0 06.12.2023

Numéro de la FDS: 400001010065

Date de dernière parution: 07.07.2022 Date de la première version publiée:

04.04.2017

Date d'impression 04.06.2025

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : Cette substance/Ce mélange contient des composants

considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien affectant la santé humaine, selon l'article 57(f) de REACH, le règlement de la Commission (UE) 2018/605 ou le règlement délégué de la Commission (UE)

2017/2100.

Expérience de l'exposition humaine

Donnée non disponible

Toxicologie, Métabolisme, Distribution

Donnée non disponible

Effets neurologiques

Donnée non disponible

Information supplémentaire

Donnée non disponible

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Composants:

Reaction products of di-, tri- and tetra-propoxylated propane-1,2-diol with ammonia:

Toxicité pour les poissons : CE50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 15 mg/l

Point final: mortalité Durée d'exposition: 96 h

Type de Test: Essai en semi-statique Substance d'essai: Eau douce Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés

aquatiques

: CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 80 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Type de Test: Essai en statique Substance d'essai: Eau douce Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Methode. OODL Light directifice 202

CE50 (Acartia tonsa): 418,34 mg/l

Durée d'exposition: 48 h Type de Test: Essai en statique Substance d'essai: Eau de mer

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

CE50r (Selenastrum capricornutum (algue verte)): 15 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Type de Test: Essai en statique Substance d'essai: Eau douce Méthode: OCDE Ligne directrice 201

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ARADUR® 3487 BD

Version 2.0

Date de révision: 06.12.2023

Numéro de la FDS:

400001010065

Date de dernière parution: 07.07.2022 Date de la première version publiée:

04.04.2017

Date d'impression 04.06.2025

NOECr (Selenastrum capricornutum (algue verte)): 0.32 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Type de Test: Essai en statique Substance d'essai: Eau douce Méthode: OCDE Ligne directrice 201

CI50 (Skeletonema costatum (algue marine)): 141,72 mg/l

Durée d'exposition: 72 h Type de Test: Essai en statique Substance d'essai: Eau de mer

Méthode: ISO 10253

ErC10 (Skeletonema costatum (algue marine)): 33,34 mg/l

Durée d'exposition: 72 h Type de Test: Essai en statique Substance d'essai: Eau de mer

Méthode: ISO 10253

Toxicité pour les microorganismes CE50 (boue activée): 750 mg/l

Durée d'exposition: 3 h

Type de Test: Essai en statique Méthode: OCDE Ligne directrice 209

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité aiguë pour le milieu :

aquatique

Nocif pour les organismes aquatiques.

Toxicité chronique pour le

milieu aquatique

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets

néfastes à long terme.

3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine:

Toxicité pour les poissons

CL50 (Leuciscus idus(Ide)): 110 mg/l

Point final: mortalité Durée d'exposition: 96 h

Type de Test: Essai en semi-statique

Contrôle analytique: oui Substance d'essai: Eau douce

Méthode: Directive 67/548/CEE, Annexe V, C.1.

BPL: oui

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés

aquatiques

: CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 23 mg/l

Point final: mortalité Durée d'exposition: 48 h Type de Test: Essai en statique Contrôle analytique: oui Substance d'essai: Eau douce Méthode: OCDE Ligne directrice 202

BPL: oui

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

CE50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): > 50 mg/l

Durée d'exposition: 72 h Type de Test: Essai en statique

Contrôle analytique: non

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ARADUR® 3487 BD

Version 2.0

Date de révision: 06.12.2023

Numéro de la FDS:

400001010065

Date de dernière parution: 07.07.2022 Date de la première version publiée:

04.04.2017

Date d'impression 04.06.2025

Substance d'essai: Eau douce

Méthode: Directive 67/548/CEE, Annexe V, C.3.

BPL: oui

EC10 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 11,2 mg/l

Durée d'exposition: 72 h Type de Test: Essai en statique Contrôle analytique: non Substance d'essai: Eau douce

Méthode: Directive 67/548/CEE, Annexe V, C.3.

BPL: oui

Toxicité pour les microorganismes EC10 (Pseudomonas putida (Bacille Pseudomonas putida)):

1 120 mg/l

Durée d'exposition: 18 h Type de Test: Essai en statique

Méthode: Mesuré

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés aquatiques (Toxicité

chronique)

NOEC: 3 mg/l

Durée d'exposition: 21 d

Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)

Type de Test: Essai en semi-statique

Contrôle analytique: oui Substance d'essai: Eau douce Méthode: OCDE Ligne directrice 202 Remarques: Dose sans effet observé

2,2'-diméthyl-4,4'-méthylènebis(cyclohexylamine):

Toxicité pour les poissons

CL50 (Oryzias latipes (Killifish rouge-orange)): 22,4 mg/l

Point final: mortalité Durée d'exposition: 96 h

Type de Test: Essai en semi-statique

Contrôle analytique: oui Substance d'essai: Eau douce Méthode: OCDE ligne directrice 203

BPL: oui

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés

aquatiques

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 4,57 mg/l

Point final: Immobilisation Durée d'exposition: 48 h Type de Test: Essai en statique Contrôle analytique: oui Substance d'essai: Eau douce Méthode: OCDE Ligne directrice 202

BPL: oui

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 7,9

mg/l

Durée d'exposition: 72 h Type de Test: Essai en statique Contrôle analytique: oui Substance d'essai: Eau douce Méthode: OCDE Ligne directrice 201

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ARADUR® 3487 BD

Version 2.0

Date de révision: 06.12.2023

Numéro de la FDS: 400001010065

Date de dernière parution: 07.07.2022 Date de la première version publiée:

04.04.2017

Date d'impression 04.06.2025

BPL: oui

EC10 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 4,1

mg/l

Durée d'exposition: 72 h
Type de Test: Essai en statique
Contrôle analytique: oui
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

BPL: oui

Toxicité pour les microorganismes

EC20 (boue activée): 160 mg/l Durée d'exposition: 30 min Type de Test: Essai en statique Contrôle analytique: non Méthode: ISO 8192

BPL: non

Toxicité pour les poissons

(Toxicité chronique)

NOEC: > 1 mg/l Espèce: Poisson Méthode: QSAR

BPL: non

Remarques: La valeur est donnée basée sur une approche SAR/AAR en utilisant la boîte à outils de l'OCDE, DEREK, les

modèles QSAR VEGA (modèles CAESAR), etc.

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés aquatiques (Toxicité

chronique)

NOEC: 4 mg/l

Durée d'exposition: 21 d

Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)

Type de Test: Essai en semi-statique

Contrôle analytique: oui Substance d'essai: Eau douce Méthode: OCDE Ligne directrice 211

BPL: oui

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité chronique pour le

milieu aquatique

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets

néfastes à long terme.

2,2'-iminodi(éthylamine):

Toxicité pour les poissons : CL50 (Poecilia reticulata (Guppie)): 430 mg/l

Point final: mortalité Durée d'exposition: 96 h

Type de Test: Essai en semi-statique

Contrôle analytique: non Substance d'essai: Eau douce

Méthode: Directive 67/548/CEE, Annexe V, C.1.

BPL: oui

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés

aquatiques

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 64,6 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Type de Test: Essai en statique Substance d'essai: Eau douce

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ARADUR® 3487 BD

Version 2.0

Date de révision: 06.12.2023

Numéro de la FDS: 400001010065

Date de dernière parution: 07.07.2022 Date de la première version publiée:

04.04.2017

Date d'impression 04.06.2025

Méthode: Règlement (CE) n° 440/2008, annexe, C.2

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 16 mg/l

Durée d'exposition: 48 h Type de Test: Essai en statique Substance d'essai: Eau douce

Méthode: DIN 38412

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

CE50b (Selenastrum capricornutum (algue verte)): 1 164 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Type de Test: Essai en statique Contrôle analytique: non Substance d'essai: Eau douce Méthode: OCDE Ligne directrice 201

BPL: oui

Toxicité pour les microorganismes CE50 (Bactérie): 32,7 mg/l Durée d'exposition: 3 h

Type de Test: Essai en statique Substance d'essai: Eau douce

BPL: oui

NOEC (Bactérie): 6 mg/l Durée d'exposition: 3 h

Type de Test: Essai en statique Substance d'essai: Eau douce

BPL: oui

Toxicité pour les poissons

(Toxicité chronique)

: NOEC: 10 mg/l

Durée d'exposition: 28 d

Espèce: Gasterosteus aculeatus (épinoche)

Type de Test: Essai en semi-statique

Contrôle analytique: non Substance d'essai: Eau douce Méthode: OCDE Ligne directrice 210

BPL: oui

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés aquatiques (Toxicité

chronique)

NOEC: 5,6 mg/l

Durée d'exposition: 21 d

Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)

Type de Test: Essai en semi-statique

Contrôle analytique: non Substance d'essai: Eau douce

Méthode: Directive 67/548/CEE, Annexe V, C.20.

BPL: oui

Toxicité pour les organismes :

vivant dans le sol

CE50: > 1 000 mg/kg

Durée d'exposition: 56 d

Espèce: Eisenia fetida (vers de terre) Méthode: OCDE ligne directrice 222

BPL:oui

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ARADUR® 3487 BD

Version 2.0

Date de révision: 06.12.2023

Numéro de la FDS: 400001010065

Date de dernière parution: 07.07.2022 Date de la première version publiée:

04.04.2017

Date d'impression 04.06.2025

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité aiguë pour le milieu

aquatique

Ce produit n'est associé à aucun effet écotoxicologique

connu.

4,4'-isopropylidenediphénol:

Toxicité pour les poissons

CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 4,6 mg/l

Point final: mortalité Durée d'exposition: 96 h

Type de Test: Essai en dynamique

Contrôle analytique: oui Substance d'essai: Eau douce

Méthode: ASTM

BPL: oui

CL50 (Oryzias latipes (Killifish rouge-orange)): 6,8 mg/l

Point final: mortalité
Durée d'exposition: 72 h
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés

aquatiques

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 10,2 mg/l

Point final: Immobilisation
Durée d'exposition: 48 h
Type de Test: Essai en statique
Contrôle analytique: oui
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: Autres lignes directrices

BPL: oui

CE50 (Chironomus sp.(Chironome)): 2,7 mg/l

Point final: Immobilisation Durée d'exposition: 96 h

Type de Test: Essai en semi-statique

Contrôle analytique: oui Substance d'essai: Eau douce Méthode: Autres lignes directrices

BPL: oui

CE50 (Acartia tonsa): 0,885 mg/l

Durée d'exposition: 48 h Méthode: Mesuré

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

CE50b (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 2,73

mg/l

Durée d'exposition: 96 h Type de Test: Essai en statique Contrôle analytique: oui Substance d'essai: Eau douce

BPL: oui

EC10 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 1,41

mg/l

Durée d'exposition: 96 h

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ARADUR® 3487 BD

Version 2.0

Date de révision: 06.12.2023

Numéro de la FDS: 400001010065

Date de dernière parution: 07.07.2022 Date de la première version publiée:

04.04.2017

Date d'impression 04.06.2025

Type de Test: Essai en statique

Contrôle analytique: oui Substance d'essai: Eau douce

BPL: oui

CE50 (Lemna minor (Petite lentille d'eau)): 20 mg/l

Durée d'exposition: 7 d

Type de Test: Essai en semi-statique

Contrôle analytique: oui Substance d'essai: Eau douce Méthode: OCDE ligne directrice 221

BPL: oui

NOEC (Lemna minor (Petite lentille d'eau)): 7,8 mg/l

Durée d'exposition: 7 d

Type de Test: Essai en semi-statique

Contrôle analytique: oui

Substance d'essai: Eau douce Méthode: OCDE ligne directrice 221

BPL: oui

Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique)

: 1

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique)

: NOEC: >= 0,640 mg/l Durée d'exposition: 36 d

Espèce: Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)

Type de Test: Essai en dynamique

Contrôle analytique: oui Substance d'essai: Eau douce Méthode: OCDE Ligne directrice 210

BPL: oui

NOEC: 0,000372 mg/l Durée d'exposition: 300 d

Espèce: Danio rerio (poisson zèbre) Substance d'essai: Eau douce

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité

chronique)

NOEC: 0,025 mg/l

Durée d'exposition: 181 d

Type de Test: Essai en dynamique

Contrôle analytique: oui

Substance d'essai: Eau douce

BPL: oui

Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu

aquatique)

: 10

12.2 Persistance et dégradabilité

Composants:

Reaction products of di-, tri- and tetra-propoxylated propane-1,2-diol with ammonia:

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ARADUR® 3487 BD

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 07.07.2022 2.0 06.12.2023 400001010065 Date de la première version publiée:

04.04.2017

Date d'impression 04.06.2025

Biodégradabilité : Type de Test: aérobique

Inoculum: Mélange

Résultat: N'est pas biodégradable

Biodégradation: 0 % Durée d'exposition: 28 d

Méthode: OCDE Ligne directrice 301 B

Stabilité dans l'eau : Dégradation par périodes de demi-vie (DT50): 12 Months (25

°C) pH: 6,5

Méthode: Pas d'information disponible.

Remarques: Eau douce

3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine:

Biodégradabilité : Type de Test: aérobique

Inoculum: boue activée Concentration: 6,9 mg/l

Résultat: Difficilement biodégradable.

Biodégradation: 8 %

Lié à: Carbone organique dissous (COD)

Durée d'exposition: 28 d

Méthode: Directive 67/548/CEE, Annexe V, C.4.A.

Substance d'essai: Eau douce

BPL: oui

2,2'-diméthyl-4,4'-méthylènebis(cyclohexylamine):

Biodégradabilité : Type de Test: aérobique

Inoculum: Eaux usées (effluents de l'usine de traitement des

eaux usées)

Concentration: 100 mg/l

Résultat: Difficilement biodégradable.

Biodégradation: 0 % Durée d'exposition: 28 d

Méthode: OCDE Ligne directrice 301 C

Substance d'essai: Eau douce

BPL: oui

2,2'-iminodi(éthylamine):

Biodégradabilité : Type de Test: aérobique

Inoculum: Boue activée, non adaptée Résultat: Facilement biodégradable.

Biodégradation: 87 % Durée d'exposition: 21 d

Méthode: OCDE ligne directrice 301D Substance d'essai: Eau douce

Photodégradation : Type de Test: Air

Constante de vitesse: 500000

Dégradation (photolyse directe): 50 %

4,4'-isopropylidenediphénol:

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ARADUR® 3487 BD

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 07.07.2022 2.0 06.12.2023 400001010065 Date de la première version publiée:

04.04.2017

Date d'impression 04.06.2025

Biodégradabilité : Type de Test: aérobique

Inoculum: Boue activée, non adaptée

Concentration: 100 mg/l

Résultat: Facilement biodégradable.

Biodégradation: 89 % Durée d'exposition: 28 d

Méthode: OCDE ligne directrice 301F Substance d'essai: Eau douce

BPL: oui

Type de Test: aérobique

Inoculum: Boue activée, non adaptée

Concentration: 25 mg/l

Résultat: Facilement biodégradable. Biodégradation: 74,7 - 81,4 %

Lié à: Carbone organique dissous (COD)

Durée d'exposition: 28 d

Méthode: OCDE ligne directrice 301F

Substance d'essai: Eau douce

BPL: oui

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Composants:

Reaction products of di-, tri- and tetra-propoxylated propane-1,2-diol with ammonia:

Coefficient de partage: n- : Pow: 22,09 (25 °C) octanol/eau : log Pow: 1,34 (25 °C)

3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine:

Coefficient de partage: n- : log Pow: 0,99 (23 °C)

octanol/eau pH: 6,34

Méthode: OCDE ligne directrice 107

BPL: oui

2,2'-diméthyl-4,4'-méthylènebis(cyclohexylamine):

Bioaccumulation : Espèce: Cyprinus carpio (Carpe)

Durée d'exposition: 60 d Température: 24 °C Concentration: 0,02 mg/l

Facteur de bioconcentration (FBC): < 60

Substance d'essai: Eau douce Méthode: OCDE ligne directrice 305C

BPL: oui

Remarques: Ne montre pas de bioaccumulation.

Coefficient de partage: n-

log Pow: 2,3 (23 °C)

octanol/eau

pH: 10

Méthode: OCDE ligne directrice 107

2,2'-iminodi(éthylamine):

Bioaccumulation : Espèce: Cyprinus carpio (Carpe)

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ARADUR® 3487 BD

Version

2.0

Date de révision: 06.12.2023

Numéro de la FDS:

400001010065

Date de dernière parution: 07.07.2022 Date de la première version publiée:

04.04.2017

Date d'impression 04.06.2025

Durée d'exposition: 42 d Concentration: 0,2 - 2 mg/l

Facteur de bioconcentration (FBC): 0,3 - 6,3

Substance d'essai: Eau douce

Méthode: OCDE ligne directrice 305C

Remarques: Une bioaccumulation est peu probable.

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

log Pow: -1,58 (20 °C)

pH: > 12

Méthode: Méthode de calcul

BPL: non

log Pow: -5,58 (20 °C)

pH: 7

Méthode: Méthode de calcul

BPL: non

4,4'-isopropylidenediphénol:

Bioaccumulation Espèce: Cyprinus carpio (Carpe)

Durée d'exposition: 42 d

Facteur de bioconcentration (FBC): 5,1 - 13,3

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

log Pow: 3,4 (21,5 °C)

pH: 6,4

Méthode: OCDE ligne directrice 107

12.4 Mobilité dans le sol

Composants:

3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine:

Répartition entre les

compartiments environnementaux : Koc: 928

2,2'-diméthyl-4,4'-méthylènebis(cyclohexylamine):

Répartition entre les : Koc: 1195

compartiments environnementaux

2,2'-iminodi(éthylamine):

Répartition entre les : Milieu: Sol compartiments Koc: 19111

environnementaux Méthode: EPA OTS 796.2750

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient Evaluation

considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des

niveaux de 0,1% ou plus.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

06.12.2023



ARADUR® 3487 BD

Version Date de révision:

Numéro de la FDS: 400001010065

Date de dernière parution: 07.07.2022 Date de la première version publiée:

04.04.2017

Date d'impression 04.06.2025

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

2.0

Evaluation : Cette substance/Ce mélange contient des composants

considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien pour l'environnement, selon l'article 57(f) de REACH, le règlement de la Commission (UE) 2018/605 ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100.

Composants:

4,4'-isopropylidenediphénol:

Evaluation : La substance est considérée comme ayant des propriétés

perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de

REACH pour l'environnement.

12.7 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique

supplémentaire

Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu

professionnelle

professionnelle.

Toxique pour les organismes aquatiques.

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des

effets néfastes à long terme.

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets

néfastes à long terme.

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets

néfastes à long terme.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Éliminer le contenu et le récipient en conformité avec toutes

réglementations locales, régionales, nationales, et

internationales.

Ne pas jeter les déchets à l'égout.

Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des

emballages déjà utilisés.

Emballages contaminés : Vider les restes.

Eliminer comme produit non utilisé. Ne pas réutiliser des récipients vides.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ARADUR® 3487 BD

Version 2.0

Date de révision: 06.12.2023

Numéro de la FDS: 400001010065

Date de dernière parution: 07.07.2022 Date de la première version publiée:

04.04.2017

Date d'impression 04.06.2025

ADN : UN 2735
ADR : UN 2735
RID : UN 2735
IMDG : UN 2735
IATA : UN 2735

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADN : POLYAMINES LIQUIDES CORROSIVES, N.S.A.

(Cycloaliphatic amine, DIETHYLENETRIAMINE)

ADR : POLYAMINES LIQUIDES CORROSIVES, N.S.A.

(Cycloaliphatic amine, DIETHYLENETRIAMINE)

RID : POLYAMINES LIQUIDES CORROSIVES, N.S.A.

(Cycloaliphatic amine, DIETHYLENETRIAMINE)

IMDG : POLYAMINES, LIQUID, CORROSIVE, N.O.S.

(Cycloaliphatic amine, DIETHYLENETRIAMINE)

IATA : Polyamines, liquid, corrosive, n.o.s.

(Cycloaliphatic amine, DIETHYLENETRIAMINE)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Classe Risques subsidiaires

ADN : 8
ADR : 8
RID : 8
IMDG : 8
IATA : 8

14.4 Groupe d'emballage

ADN

Groupe d'emballage : II
Code de classification : C7
Numéro d'identification du : 80

danger

Étiquettes : 8

ADR

Groupe d'emballage : II
Code de classification : C7
Numéro d'identification du : 80

danger

Étiquettes : 8
Code de restriction en : (E)

tunnels

RID

Groupe d'emballage : II
Code de classification : C7
Numéro d'identification du : 80

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ARADUR® 3487 BD

Version Date

2.0

Date de révision: 06.12.2023

Numéro de la FDS: 400001010065

Date de dernière parution: 07.07.2022 Date de la première version publiée:

04.04.2017

Date d'impression 04.06.2025

danger

Étiquettes : 8

IMDG

Groupe d'emballage : II Étiquettes : 8

EmS Code : F-A, S-B

IATA (Cargo)

Instructions de : 855

conditionnement (avion

cargo)

Instruction d' emballage (LQ) : Y840 Groupe d'emballage : II Étiquettes : Corrosive

IATA (Passager)

Instructions de : 851

conditionnement (avion de

ligne)

Instruction d' emballage (LQ) : Y840 Groupe d'emballage : II

Étiquettes : Corrosive

14.5 Dangers pour l'environnement

ADN

Dangereux pour : oui

l'environnement

ADR

Dangereux pour : oui

l'environnement

RID

Dangereux pour : oui

l'environnement

IMDG

Polluant marin : oui(4,4'-Isopropylidenediphenol)

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Liste des substances soumises à autorisation : Non applicable

(Annexe XIV)

REACH - Listes des substances extrêmement : 4,4'-isopropylidenediphénol

préoccupantes candidates en vue d'une autorisation

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ARADUR® 3487 BD

Version 2.0

Date de révision: 06.12.2023

Numéro de la FDS: 400001010065

Date de dernière parution: 07.07.2022 Date de la première version publiée:

04.04.2017

Date d'impression 04.06.2025

(Article 59).

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII)

: Les conditions de limitation pour les entrées suivantes doivent être prises en compte:

Numéro sur la liste 75, 3

Si vous avez l'intention d'utiliser ce produit comme encre de tatouage, veuillez contacter votre fournisseur.

4,4'-isopropylidenediphénol (Numéro sur la liste 66, 30)

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement E1 européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT

Maladies Professionnelles

(R-461-3, France)

: 49, 51, 49 bis

: 4510

Installations classées pour la

protection de l'environnement (Code de l'environnement

R511-9)

Autres réglementations:

Prenez note de la directive 92/85/CEE relative à la protection de la maternité ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

Prenez note de la directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

DSL : Tous les composants de ce produit sont sur la liste

canadienne LIS

AIIC : Listé ou en conformité avec l'inventaire

NZIoC : Listé ou en conformité avec l'inventaire

ENCS : Listé ou en conformité avec l'inventaire

KECI : Listé ou en conformité avec l'inventaire

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ARADUR® 3487 BD

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 07.07.2022 2.0 06.12.2023 Date de la première version publiée:

04.04.2017

Date d'impression 04.06.2025

PICCS : Listé ou en conformité avec l'inventaire

IECSC : Listé ou en conformité avec l'inventaire

TCSI : Listé ou en conformité avec l'inventaire

TSCA : Toutes les substances sont notifiées actives sur l'inventaire de

la loi sur le contrôle des substances toxiques (TSCA)

Inventaires

AICS (Australie), AIIC (Australie), DSL (Canada), IECSC (Chine), ENCS (Japon), KECI (Corée), NZIOC (Nouvelle-Zélande), PICCS (Philippines), TCSI (Taiwan), TSCA (États-Unis d'Amérique (USA))

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

L'évaluation du risque chimique des substances contenues dans ce produit est soit terminée, soit sans objet (non applicable).

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour phrase H

H302 : Nocif en cas d'ingestion.
H311 : Toxique par contact cutané.
H312 : Nocif par contact cutané.

H314 : Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions

des yeux.

H317 : Peut provoquer une allergie cutanée. H318 : Provoque de graves lésions des yeux.

H330 : Mortel par inhalation.

H335 : Peut irriter les voies respiratoires.

H360F : Peut nuire à la fertilité.

H373 : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite

d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée en cas

d'ingestion.

H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des

effets néfastes à long terme.

H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets

néfastes à long terme.

H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets

néfastes à long terme.

Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox. : Toxicité aiguë

Aquatic Acute : Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ARADUR® 3487 BD

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 07.07.2022 2.0 06.12.2023 Date de la première version publiée:

04.04.2017

Date d'impression 04.06.2025

Aquatic Chronic : Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique

Eye Dam. : Lésions oculaires graves
Repr. : Toxicité pour la reproduction

Skin Corr. : Corrosion cutanée Skin Sens. : Sensibilisation cutanée

STOT RE : Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition

répétée

STOT SE : Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition

unique

2004/37/EC : Directive 2004/37/CE concernant la protection des travailleurs

contre les risques liés à l'exposition à des agents

cancérigènes ou mutagènes au travail

2017/164/EU : Europe. Directive 2017/164/UE de la Commission établissant

une quatrième liste de valeurs limites indicatives d'exposition

professionnelle

FR VLE : Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents

chimiques en France

2004/37/EC / TWA : moyenne pondérée dans le temps 2017/164/EU / TWA : Valeurs limites - huit heures

FR VLE / VME : Valeur limite de moyenne d'exposition

Information supplémentaire

Classification du mélange:		Procédure de classification:
Acute Tox. 4	H332	Méthode de calcul
Skin Corr. 1	H314	Sur la base de données ou de l'évaluation des produits
Eye Dam. 1	H318	Sur la base de données ou de l'évaluation des produits
Skin Sens. 1	H317	Méthode de calcul
Repr. 1B	H360F	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 1	H410	Méthode de calcul

Les informations et recommandations figurant dans cette publication sont fondées sur notre expérience générale et sont fournies de bonne foi au mieux de nos connaissances actuelles, MAIS RIEN DANS LES PRESENTES NE DOIT ÊTRE INTERPRETE COMME CONSTITUANT UNE GARANTIE OU UNE DECLARATION, EXPRESSE, IMPLICITE OU AUTRE.

DANS TOUS LES CAS, IL INCOMBE A L'UTILISATEUR DE DETERMINER ET DE VERIFIER L'EXACTITUDE, AINSI QUE LE CARACTERE SUFFISANT ET APPLICABLE DE TELLES INFORMATIONS ET RECOMMANDATIONS, DE MEME QUE L'ADEQUATION ET L'ADAPTATION D'UN QUELCONQUE PRODUIT A UNE UTILISATION SPECIFIQUE OU DANS UN BUT PARTICULIER.

LES PRODUITS MENTIONNES PEUVENT PRESENTER DES RISQUES INCONNUS ET DOIVENT ETRE UTILISES AVEC PRECAUTION. MEME SI CERTAINS RISQUES SONT DECRITS DANS CETTE PUBLICATION, IL N'EXISTE AUCUNE GARANTIE QU'IL S'AGIT DES SEULS RISQUES EXISTANTS.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ARADUR® 3487 BD

Version 2.0

Date de révision: 06.12.2023

Numéro de la FDS: 400001010065

Date de dernière parution: 07.07.2022 Date de la première version publiée:

04.04.2017

Date d'impression 04.06.2025

Les risques, la toxicité et le comportement des produits peuvent différer lorsque ceux-ci sont utilisés avec d'autres matériaux et dépendent des conditions de fabrication et d'autres processus. Ces risques, cette toxicité et ces comportements doivent être déterminés par l'utilisateur et portés à la connaissance des personnes ou entités chargés du transport ou de la manutention, du traitement ou de la transformation, ainsi que de tous utilisateurs finaux.

Les marques commerciales ci-dessus sont la propriété de Huntsman Corporation ou de ses filiales.

AUCUNE PERSONNE OU ORGANISATION A L'EXCEPTION D'UN EMPLOYE HUNTSMAN DUMENT QUALIFIE EST AUTORISE A FOURNIR OU METTRE A DISPOSITION DES FICHES DE DONNEES DE SECURITE POUR LES PRODUITS HUNTSMAN. LES FICHES DE DONNEES DE SECURITE DE SOURCES NON AUTORISEE PEUVENT CONTENIR DES INFORMATIONS QUI NE SONT PLUS A JOUR OU INEXACTES.